



Ordre de mission arrive à son terme.

Par **Bastan**, le **28/03/2011** à **10:52**

Bonjour,

Mon entreprise m'a détaché sur un autre lieu de travail selon un ordre de mission qui de termine le 31/03.

Nous sommes le 28/03 et nous n'avons toujours pas de nouvelles quant à notre position le 01/04 alors que notre présence sur le chantier va de toute évidence être nécessaire bien au delà (nous sommes plusieurs avec des OM individuels)

Je souhaiterais savoir si c'est une pratique courante (nous avons reçu l'OM de début de mission plus de 15 j après notre mise en place physique)

Et surtout qu'en est il en cas d'accidents de trajet au delà de la date de fin de l'OM, vu que le lieu de la mission est opposé au lieu de travail habituel.

Merci de vos conseils !

Par **P.M.**, le **28/03/2011** à **11:25**

Bonjour,

A priori, il n'y a pas de souci en cas d'accident de travail ou de trajet, il faudrait savoir sous quel type de contrat vous êtes et les termes exacts de l'ordre de mission...

Par **Bastan**, le **28/03/2011** à **12:56**

Merci de la réponse.

Je suis en cdi et le projet est un partenariat ponctuel avec une autre boite (bureau d'études)

Par **P.M.**, le **28/03/2011** à **14:40**

Donc apparemment ce n'est pas un CDI de chantier et tout dépend des termes de l'ordre de mission...

Par **Bastan**, le **30/03/2011** à **09:41**

Merci de ta réponse.

L'OM est assez succinct, il donne les dates de début et de fin, ainsi que le nom du projet.
Le tout écrit sur un formulaire référencé.

Je suis assez excédé par ces décalages systématiques et toujours en retard. Et il parait que c'est courant (avant je ne travaillais pas dans le secteur civil....)

Par **P.M.**, le **30/03/2011** à **12:34**

Bonjour,

A priori donc l'ordre de mission se poursuit mais une confirmation peut toujours être demandée à l'employeur par lettre recommandée avec AR...